

**VILLE DE GENLIS**  
**EXTRAIT DU REGISTRE DES**  
**DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**  
2016/69

L'an deux mil seize, le 21 septembre à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Ville de Genlis s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sur la convocation en date du 14 septembre 2016, et sous la Présidence de Monsieur Vincent DANCOURT, Maire.

**ETAIENT PRESENTS :** MM. Vincent DANCOURT, Michel MANGOLD, Mmes Liliane ROUSSELET, Patricia GRAPPE, MM. Jean-Paul BONY, Jean-Louis PATOUILLET, Georges GROSSEL, Mmes Sylviane ARCHE, Elisabeth BESSIERE, Nathalie CHAIX, Pascale CHERVET, M. Xavier DUCHEZ, Mme Maryline FASSY, M. Maurice LEHOUX, Mme Laëtitia MICHEL, MM. Michel AIMEUR, Jean MATHE, Cyril SARRON. ;

**ETAIENT ABSENTS EXCUSES :** Mme Nathalie ANDREOLETTI qui a donné procuration à M. Maurice LEHOUX, M. Cyril BULOT qui a donné procuration M. Vincent DANCOURT, Mme Christelle MOUNICOU-LOUSTAU qui a donné procuration à M. Michel MANGOLD, Mme Evelyne BREDILLET qui a donné procuration à M. Jean MATHE, Mme Sylvie CHASTRUSSE qui a donné procuration à M. Cyril SARRON, M. Cédric CRETON, Mmes Marie-Noëlle FAUTRE, Sandra LOISON.

**ETAIENT ABSENTS :** MM. Yves LAUPRETRE, Clément NISSEN, Mme Safia IBRAHIM-OTOKORE.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 29.

Nombre de Conseillers Municipaux présents : 18.

Nombre de votants : 23.

Secrétaire de Séance : M. Michel MANGOLD.

\*\*\*\*\*

**Objet : Tarification du Marché de Noël.**

Dans le cadre de l'organisation du Marché de Noël les 17 et 18 décembre 2016, Monsieur le Maire propose à l'Assemblée Municipale de fixer le montant unique du droit de place demandé à chaque exposant comme suit :

- 50 € pour 9m<sup>2</sup> pour 2 jours,
- Au-delà de 9 m<sup>2</sup> : 50 € supplémentaires par tranche de 9 m<sup>2</sup> pour les deux jours,

étant précisé que les tarifs ne sont pas divisibles à la journée.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **FIXE** le montant unique du droit de place demandé à chaque exposant pour le Marché de Noël des 17 et 18 décembre 2016 comme mentionné ci-dessus.

FAIT A GENLIS

POUR EXTRAIT CONFORME

L'autorité territoriale certifie sous sa

Responsabilité

le caractère exécutoire de cet acte.

Transmis au Représentant de l'Etat

le.....

Signature de l'autorité territoriale

LE MAIRE

VINCENT DANCOURT

